

Image not found or type unknown



Amende excès vitesse avec un PI

Par **Mamie17**, le **06/10/2013 à 13:18**

Suis je obligé de payer l'amende de 90euros suite à un excès de vitesse avec mon véhicule professionnel ou puis je la donner à mon employeur ayant déjà eu ma perte de point. Merci par avance pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **06/10/2013 à 16:07**

Bonjour,
C'est le conducteur qui reste pénalement responsable de ses actes. Si vous avez été intercepté et donc votre identité relevée, vous ne pourrez pas vous décharger de votre responsabilité sur l'entreprise.